

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Maité ROUILLET, Patricia PEZET, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI

Absents excusés : David MICHEL (donne pouvoir à Claude MICHEL), Alain DEBEAUVAIS,

Absent : Pierre-Albert PINGUET,

Secrétaire de séance : Josette LECOINTE

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – VENTE GYROBROYEUR

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir régulariser budgétairement la vente du gyrobroyeur et avec l'avis du percepteur d'Aumale, M. LEFEBVRE, il est nécessaire d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement

Dépense	Recettes
Chap. 041 – c/2188 = + 1 200.00 €	Chap. 041 – c/1021 = + 1 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative budgétaire.

INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PDIPR

M. MICHEL présente le parcours de randonnée proposé par l'office du tourisme pour inscription aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ce parcours et son inscription aux PDIPR.

TARIFS CANTINE GARDERIE

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués pour les services périscolaires lors de l'année scolaire 2020-2021, soit :

- Cantine : 3 €/repas
- Garderie : 1.50 € / matin et 1 € / heure le soir
- Frais en cas de retards répétés des parents le soir : 3 €

Il propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité les tarifs cités précédemment.

M. DEQUIN en profite pour faire remarquer que le personnel de la garderie ne peut pas forcer les enfants à faire leurs devoirs s'ils ne le veulent pas, il informe que cela sera ajouté au règlement de la garderie.

ADRESSAGE POUR LA FIBRE OPTIQUE

Suite à la demande de la société Axione, en charge du déploiement de la fibre optique, il est nécessaire de rectifier ou ajouter plusieurs adresses, numérotations ou nom de rue.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide donc à l'unanimité des membres présents de procéder à ces rectifications et ajouts d'adresses.

ACQUISITION MAISON

M. MICHEL expose l'éventualité du rachat de la maison adjacente à la mairie, il est décidé qu'une offre sera transmise à la famille. Une habitante serait intéressée pour y créer un salon de coiffure, le Conseil n'y est pas opposé mais vu l'importance des travaux de réhabilitation et la difficulté d'aménager les lieux celui-ci reste prudent concernant le prix à proposer. M. le Maire contactera les héritiers.

REGLEMENT DES ASSOCIATIONS

Comme cela a déjà été évoqué dans les précédentes réunions, M. MICHEL fait remarquer qu'il serait bon de définir des règles pour les associations de la Commune, il propose donc que la Commune ne subventionne plus les associations, sauf en cas de projet d'utilité publique pour les enfants, les anciens, etc. et uniquement si l'association démontre un solde financier positif mineure (moins de 1 000 €), ceci prouvé par les relevés bancaires des 12 derniers mois présentés au Conseil municipal lors de la demande de subvention. Afin de pouvoir continuer à utiliser les lieux publics gracieusement ou pas, les associations devront inscrire dans leurs statuts :

Article 1. En cas d'inactivité reconnus pendant un an l'association sera déclaré dissoute par la municipalité

Article 2. En cas de dissolution de l'association les avoirs financiers et matériels reviendront à la Commune

Article 3. Afin de pouvoir continuer à utiliser les lieux publics gracieusement ou non, l'association devra convoquer une assemblée générale chaque hiver, y inviter le Conseil municipal et y présenter le bilan annuel détaillé par manifestations avec les relevés bancaires de l'année ainsi que les éventuels placements.

Tarifs des locations aux associations :

- Assemblée générales : gratuit
- Réunion du bureau : gratuit
- Réunion périodique : s'acquitter de la consommation électrique et du nettoyage de la salle
- Repas moins de 100 personnes : 100 € + électricité
- Repas plus de 100 personnes : 150 € + électricité
- Loto association communale : 200 € + électricité
- Loto association extérieure : 250 € + électricité
- Chapiteau communal pour un loto : 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable, à la majorité des membres présents, avec l'ensemble de ces propositions.

FÊTE PATRONALE

Le bilan de la fête patronale réalisée par l'association Criquiers Mains Vertes fait état d'un quasi équilibre entre recettes et dépenses. M. le Maire avait déjà évoqué de confier l'organisation de la fête 2022 à la même équipe, cela sera donc remis à l'ordre du jour d'une future réunion.

Fin de séance : 20 H 45

Maire,

David MICHEL

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Guy DEQUIN

Sophie VATIGNEZ

Les Conseillers,

Alain DEBEAUVAIS

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice
MARCHANT

Patricia PEZET

Maïté ROUILLET